Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260703-DCM_03072026_02-DE

Bordereau de signature

DCM_03072026_02

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	06/07/2026	**Action : Visa**
Sylviane Guillot, Sylviane Guillot	06/07/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Sylviane GUILLOT (adjointe au maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 19 mai 2026 à 10:05 au 19 mai 2029 à 10:05.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	06/07/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // signées par Sylviane

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260703-DCM_03072026_02-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 25

Le vendredi 3 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Katell BEUCHER (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sandrine BOUCARD, Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Sébastien CHANCEREL

2026-03/07-02 Marchés Publics/ Aménagement du site le « Pré du Croissant » /Attribution du marché

Monsieur Daniel PRODHOMME, adjoint en charge de l'Environnement, présente qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 17 avril 2026 pour les travaux d'aménagement du site « Le Pré du croissant ».

La Maitrise d'œuvre du projet est assurée par le groupement composé des sociétés : ORIGAMI, Yris et DM Eau.

Cette consultation n'est pas allotie. Le marché est décomposé de la manière suivante :

- **Offre de base** :

DEMARCHES PREALABLES ET PREPARATION DE CHANTIER

TRAVAUX PRELIMINAIRES

- Nettoyage
- Petit élagage
- Protection des arbres
- Arrachage charmille
- Abattage d'arbres
- Pêche des poissons de la mare par un organisme agrée

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260703-DCM_03072026_02-DE

TRAVAUX DE TERRASSEMENT et D'APPORT de TERRE VEGETALE

- Vidange de la mare
- Décapage de la vase et mélange avec la terre végétale ou avec export
- Décapage de la terre végétale
- Re nappage de la terre végétale
- Terrassement en déblai avec export vers le point d'eau
- Terrassement en déblai avec export hors site
- Réalisation des fosses d'arbres
- Dépose ponton existant (poteaux et buses)
- Remise en état du site

TRAVAUX DE SOL

- Cheminement en grave enherbée
- Cheminement en sablé
- Réalisation de nez d'emmarchement en bordure béton

TRAVAUX DE MACONNERIE et ENROCHEMENTS

- Murets pierre maçonné
- Soutènement en enrochement
- Blocs de roche
- Enrochement de sortie de buse

TRAVAUX DE MOBILIER OUVRAGE BOIS CLOTURE

- Passerelles bois
- Ponton bois
- Banc chêne rustique
- Table de pique-nique
- Clôture en ganivelle
- Clôture en grillage à mouton

TRAVAUX DE PLANTATION

- Préparation des sols et nivellement fin
- Pose toile biodégradable en chanvre
- Paillage de bois raméal fragmenté
- Plantation arbustives, arbres, cépées baliveaux…
- Tuteurs
- Engazonnement dont hydroseeding
- Entretien 1 an

DIVERS

- DOE et dossier d'entretien

- Prestations supplémentaires éventuelles :

- PSE1 Plantation boisement et taillis arbustif secteur Ouest
- PSE2 Travaux finalisation 2ème année

Le montant estimé à l'état PRO pour ces travaux, est de 272 549,25 € HT soit 327 059,10 TTC en incluant les prestations supplémentaires.

Critères de notation des offres :

- ✓ **Prix** (coût de réalisation des travaux) **40 points**
- ✓ **Valeur technique de l'offre** appréciée à l'aide du mémoire technique et du calendrier d'exécution **60 points** :
  - Méthodologie de chantier (modalité d'intervention, planning associé, délai) pour 20 points
  - Partie environnement (respect des contraintes liées au milieu sensible, périodes d'intervention, végétal…) pour 20 points
  - Provenance et qualité des fournitures pour 10 points
  - Moyens humains et matériel pour 10 points

La date limite de réception des offres était le 4 juin 2026 à 12 heures.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260703-DCM_03072026_02-DE

Quatre offres ont été déposées dans le cadre de cette consultation par les entreprises ou groupement d'entreprises suivants :

- ID VERDE en groupement avec BARTHELEMY
- JOURDANIERE NATURE en groupement avec CARDIN TP
- LEQUERTIER
- ALTEA NOVA avec sous-traitance de PELATRE TP

L'analyse de ces différentes offres a été effectuée par le maitre d'œuvre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 2 juillet, afin d'analyser les offres avec le maitre d'oeuvre et donner son avis.

La CAO propose au Conseil de retenir la formule « offre de base + prestation supplémentaire 2 » (Travaux finalisation 2ème année) et de ne pas effectuer la PSE1 (plantation boisement de la partie ouest), celle-ci pouvant être effectuée en régie par les services communaux

Classement des offres pour la formule « offre de base + PSE2 »

ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC	Note prix/40	Note technique/60	TOTAL	CLASSEMENT
LEQUERTIER	204 723.41	245 668.09	40	53	93	1
JOURDANIERE NATURE/ CARDIN TP	207 090.80	248 508.96	39.54	51	90.54	2
ALTHEA NOVA	345 619.18	414 743.02	23.69	58	81.69	3
ID VERDE/ BARTHELEMY	226 241.14	271 489.37	36.20	45	81.20	4

Au regard de l'analyse des offres, elle donne un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise LEQUERTIER pour un montant de 204 723.41 € HT soit 245 668.09 € TTC (offre de base + PSE 2)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'attribuer le marché d'aménagement du site « Le Pré du Croissant » à l'entreprise LEQUERTIER pour un montant de 204 723.41 € HT soit 245 668.09 € TTC (offre de base + PSE 2).
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à rendre exécutoire cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Sylviane GUILLOT
1ère adjointe par délégation

Le secrétaire de séance
Sébastien CHANCEREL